



## Communiqué de l'association *Le Chevalier de La Barre*

(jeudi 27 mai 2010)

Ce mot accusateur traîne partout, lancé par certains avec arrogance, repris par d'autres avec consternation. Ce mot a une histoire qu'il faut connaître pour éviter de tomber dans le travers de l'employer pour accuser ou pour se défendre d'un présumé racisme anti-arabe.

Ce mot, «**islamophobie**», nous n'en ferions pas cas si nous ne l'avions entendu émis par d'éminentes personnalités laïques de notre République.

Ils l'emploient volontiers avec cet air entendu de ceux qui se sont laissés convaincre qu'en France le harcèlement incessant de l'islam à la laïcité, qu'on peut d'ailleurs feindre d'ignorer, tiendrait pour beaucoup à l'attitude circonspecte, réservée, parfois hostile, des Français vis-à-vis de l'islam. Non, n'invertissons pas une fois de plus les effets et les causes.

Et puis, dans ces eaux-là, que voulez-vous, le Français est un chat échaudé...

### Un débat captieux

Ce mot : «islamophobie» a une histoire, complexe, à laquelle participent conjointement les conditions de déclaration d'un texte majeur pour l'humanité, une propagande insidieuse d'un Etat du Moyen-Orient, une thèse controversée d'un universitaire américain, et enfin les dérives 'totalisantes' d'une Commission de l'ONU. Essayons d'être bref.

**1948.** Tout commence avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

L'Arabie saoudite, l'Union soviétique et l'Afrique du sud refusent de la signer.

Seulement 58 nations sont présentes au moment de la Déclaration alors qu'elle seront 185 en 1998 à la commémoration cinquantenaire du texte fondateur. La décolonisation et l'éclatement de l'URSS ont multiplié la représentation des nations. Les Etats islamiques tireront sans cesse argument de leur effacement imposé en 48 par les empires colonisateurs..

On doit aussi relever que le texte de 1948 ne mentionne pas la démocratie, ce qui a depuis permis à l'ONU de déclarer : « *Il n'existe pas de modèle unique de démocratie, (...) il faut respecter pleinement la souveraineté et le droit à l'autodétermination.* »

Le texte initial ne résolvait certes pas le conflit à venir entre les principes universels de liberté des personnes (droits individuels) et les principes propres à chacune des cultures de persister dans ses traditions et religions. A ces divers titres, afin d'asseoir leur pouvoir, des Etats autoritaires ont utilisé et utilisent des pratiques et prescriptions contrevenant aux droits de l'Homme. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à les projeter sur les citoyens de nos démocraties, émigrés ou non. (cf. la fatwa lancée sur un caricaturiste danois).

Il serait inconvenant de faire quelque reproche que ce soit à Eleanor Roosevelt et René Cassin qui ont laissé au monde un texte fondateur indispensable. A l'expérience, on peut seulement s'interroger sur le choix fait alors de gommer une référence telle que la citoyenneté, celle qui, rappelons-nous, figurait dans le texte initiateur voté le 26 août 1789.

**1979.** C'est le retour de l'Ayatollah Khomeiny à Téhéran puis les débordements de la révolution islamique en Iran.

C'est alors que « *Le mot 'islamophobe' est pour la première fois utilisé. Il désigne ceux qui dénoncent les dérives obscurantistes du nouveau régime, notamment l'obligation du port du voile pour les femmes.* »\*. Salman Rushdie plus tard en portera l'infamie.

En 1981, l'Assemblée générale de l'ONU rédige une Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discriminations fondées sur la religion. Mais ce texte, au fil des ans, sera détourné de sa valeur fondatrice : les régimes islamiques, l'Iran en tête, y trouveront matière à justifier leurs

exactions au nom de la religion tandis que les opposants seront persécutés sous l'accusation d'être les ennemis de Dieu.

En 1997, l'Ayatollah Khatami, qui a gravi tous les échelons du Conseil suprême de la révolution culturelle, est élu Président de l'Iran. Il rompt avec le discours belliqueux de son prédécesseur et, prenant le contre-pied du *Choc des civilisations* de Samuel Huntington, il prône... le « dialogue des civilisations ». Les Occidentaux veulent alors se rassurer en rejetant la thèse d'anticipation de l'essayiste américain et présentent Khatami comme un réformateur modéré. Cependant le programme nucléaire iranien s'accélère, l'oppression sur les opposants au régime s'amplifie.

L'OCI, l'Organisation de la conférence islamique, se voit ainsi jouer un rôle d'avant-garde mondiale pour proposer un projet de déclaration universelle du dialogue entre les civilisations. Bientôt, on ne parle même plus de dialogue, il s'agit d'« alliance ». L'ONU de Kofi Annan est aux anges. Les démocraties ont hélas fait une lecture « münichoise » du message de Khatami.

**2001** est la date ultime de ce drame qui se joue en partie sur la scène onusienne.

Nous sommes en novembre à Durban. La Conférence contre le racisme est un réquisitoire... à sens unique contre Israël. Dans la déclaration et le programme d'action gouvernemental de la Conférence, le terme d'« islamophobie » est consacré. Dans « *la tourmente des emportements rhétoriques et des violences* »\*, personne n'y prête attention !

### **l'irréparable outrage**

Depuis, le terme se répand, la propagande islamique fait ses ravages... souvent avec l'aide involontaire de ceux qui sont les plus convaincus du danger de la propagande islamique. Tragique paradoxe et fatale méprise !

Les utilisateurs du mot expriment en clair que ceux qui attaquent l'islam sont traversés par une phobie. La signification du terme est intéressante à considérer : une « phobie » est « une crainte excessive, malade et irraisonnée » (*Le Petit Robert*). Donc « crainte »...

« excessive » : oui l'excès est bien sûr du côté de ceux qui subissent ou essuient les dégâts des bombes déclenchées par quelques illuminés de l'islam.

« malade » : oui la santé est florissante chez celui qui ne peut voir la femme autrement que disparaissant derrière ses voiles

« irraisonnée » : oui la raison est à l'évidence du côté des croyants.

Comment comprendre que des élus de notre démocratie, des responsables d'associations laïques utilisent le terme « islamophobie » à tout va : snobisme ? posture d'ouverture au monde que les religieux nous dessinent, nous destinent ? souci de recueillir le maximum de voix des musulmans en oubliant (méprisant?) celles des laïques de la République ?

Il nous semble que le prétexte à utiliser ce mot à tout va est de l'ordre de l'attitude compassionnelle, celle qui voit des victimes chaque fois qu'il y a critique : « cessons de stigmatiser les populations musulmanes », disent-ils. Comme si chaque musulman allait 'recevoir les stigmates' dès qu'on critique l'islam. L'association des mots « islamophobie » et 'stigmatiser' est d'ailleurs significative de l'imprégnation nouvelle de notre langage par les religions. Retrouvons donc un usage raisonné de nos vocables et gardons ouverte la porte de la critique entrebâillée par les Lumières.

Il est enfin une raison d'effacer définitivement le mot de notre vocabulaire. Il rejoint le combat que nous menons contre la reconnaissance du délit de blasphème.

La dénonciation de toute critique faite à l'encontre de l'islam élargit dangereusement l'aire de lancement des fatwas. Toute critique de cet ordre sortirait du champ du débat démocratique.

Par exemple refuser de manger de la viande 'halal' pourrait être à terme reconnu comme une attitude « islamophobique » et comme telle passible de poursuites judiciaires voire de punition immédiate. On entre alors dans une spirale complexe et, pour qui connaît l'histoire, terrifiante.

Le communautarisme dans ses conséquences les plus périlleuses emprunte les voies détournées d'une propagande insaisissable. « Cessez de vous alarmer, ce ne sont que des mots », disent-ils.

Il serait judicieux que certains élus et présidents d'associations fassent un travail de sémantique et d'érudition laïque pour percevoir les conséquences de leurs choix quand ils rédigent leurs discours

qu'ils veulent rassembleurs, triturent dans les réunions leurs réponses qu'ils souhaitent modérées, ou préparent leurs mesures d'accommodements qu'ils disent raisonnables.

Aujourd'hui où en est-on ? voici le communiqué du 26 mars 2010 d'une agence de presse :

*Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a adopté hier à une courte majorité une résolution condamnant l'islamophobie et le « profilage ethnique et religieux des minorités musulmanes » ainsi que l'interdiction des minarets en Suisse. Le texte sur « la diffamation des religions », proposé par le Pakistan au nom de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), a été adopté à une courte majorité de 20 voix contre 17. Huit des 47 pays siégeant au Conseil se sont abstenus. Avant le vote, l'Union européenne et les Etats-Unis se sont fortement opposés à la résolution, Washington allant jusqu'à la qualifier d'« instrument de division ».*

*« L'UE estime que le concept de 'diffamation des religions' n'est pas pertinent dans un débat sur les droits de l'Homme », a expliqué l'ambassadeur de France, Jean-Baptiste Mattei, qui s'exprimait pour le bloc européen. « Le droit international en matière de droits de l'Homme protège les individus dans l'exercice de leur liberté de religion ou de conviction. Il n'a pas et ne devrait pas protéger des systèmes de croyance », a-t-il ajouté.*

Notons que dans ce communiqué le terme : « islamophobie » n'est pas placé entre guillemets. Serait-il donc entré dans notre langage courant ?

La propagande suit son cours.

Le drame se joue à présent sur la scène mondiale.

Ils disent « islamophobie »?... nous disons : laïcité !

Le combat continue.

Le bureau de l'association *Le Chevalier de La Barre*

\* *Les Nations Désunies, comment l'ONU enterre les droits de l'homme* de Malka Marcovich- (Editions Jacob-Duvernet).



**Le Chevalier de La Barre**

Association loi de 1901

Maison des Associations du 18ème

Boîte aux lettres 89

15 passage Ramey - 75018 PARIS

[www.laicite1905.com](http://www.laicite1905.com) - [labarre@laicite1905.com](mailto:labarre@laicite1905.com)